



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

EXTRAIT DU COMPTE RENDU

L'An deux mille-vingt, le 13 octobre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 7 octobre 2020, se sont réunis à la Halle des Expositions d'Evreux, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

M. Raphaël NORBLIN, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRESENTS :

Mme AUGER Stéphanie, M BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, M GAVARDGONGALLUD Nicolas, M GROIZELEAU Bruno, Mme HANNOTEAU Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUS Claude, M VEYRI Timour, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M JEANNE Emeric, M ADIGUZEL Erkan, M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, M BARRAL Fernand, Mme BAYRAM Servane, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, M BOULANGER Jean-Christophe, M CAILLEUX Jean-Michel, M CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M CHAPLAIS Robert, M CHAUVIN Michel, M CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Stéphane, M CORNE Laurent, M CRISTOBAL Florent, M CUFFAUXCLAMAMUS Geoffrey, M DE LANGHE Christian, M DENIS Philippe, M DI GIOVANNI Alain, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M DULONDEL Michel, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, M GRIPPON Noël, Mme GUESNET Séverine, M GUILLEN Philippe, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEBERT Dominique, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMOINE Aurélie, Mme LEMONNE Christine, Mme LEROUX Stéphanie, M LESELLIER Guy, M MAILLARD Jean-Marie, M MAMMERI Rachid, Mme MARAGLIANO Francine, M MARTIN Jean-Marie, M MOMPER Jean-Luc, M MORILLON Marc, Mme MURCIA Christiane, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, M PIERES Patrick, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M ROUGER Guillaume, M ROUSSEL Cédric, Mme SAUVE Dominique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M VOLTOLINI Damien, M ZAYANI Abdé

Madame COPPENS Françoise suppléante de Monsieur ERRAMMACH Youssef, Monsieur SIMON Christophe suppléant de Monsieur JUPILLE Pascal, Monsieur GONDINET François suppléant de Monsieur CONFAIS Max, Monsieur ANSELME Sébastien suppléant de Monsieur SAULNIER Robin, Monsieur UGGERI Sébastien suppléant de Madame BROCHAND-DULAC Gabrielle

ONT DONNE POUVOIR : Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Madame Francine MARAGLIANO, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Madame Séverine GUESNET, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Monsieur Thierry BRULARD a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Monsieur Geoffrey CARIOT a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Madame France BARILLER a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI

ABSENTS NON REPRESENTES :

Madame BOCAGE Sophie, Madame CANEL Françoise, Monsieur CHOKOMERT Patrice, Monsieur MARQUAIS Raynald, Madame SAVEL Frédérique



Le Conseil communautaire :

- **ADOPTÉ** les procès-verbaux littéraux des séances en date du 15 juillet et du 27 juillet 2020

- **PROCEDE** à l'élection de la 6^{ème} Conseillère communautaire « membre du Bureau » ; le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :

Election du (de la) 6ème Conseiller (ère) communautaire membre du Bureau

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	108
Nombre de bulletins blancs	14
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	94
Majorité absolue	48

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Emmanuelle TREMEL	94	Quatre-vingt quatorze

Mme Emmanuelle TREMEL a été proclamée 6^{ème} Conseillère communautaire membre du Bureau et immédiatement installée.

- **CEDE (moins 1 voix contre et 6 abstentions)** à la société FONCIERE DU SUD OUEST, ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet de la transaction soit respecté (activité de stockage et garde meuble), une partie des parcelles ZD 115 et ZD 117 situées sur le parc d'activités du Long Buisson 2 au Vieil-Evreux, pour une superficie totale d'environ 5 600 m², au prix de 30€ HT/m², soit la somme de 168 000 € HT augmenté de la TVA à parfaire ou à diminuer en fonction des m² vendus, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

- **EMET** un avis conforme aux demandes de dérogation au repos dominical de l'année 2021 pour les commerces des communes d'EPN, et ce, dans la limite de 12 dimanches par an

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 1 250 € à la ville d'Evreux, au titre de la classe préparatoire post-bac aux écoles supérieures d'art de la Maison des Arts Solange Baudoux pour l'année 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec la Maison des arts, ainsi que tout document ou avenant éventuels à intervenir dans ce cadre

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 30 000 € au Centre hospitalier Eure Seine au titre de son unité de recherche clinique (URC), pour l'année 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec le Centre Hospitalier Eure Seine, ainsi que tout document ou avenant éventuels à intervenir dans ce cadre

- **APPROUVE (M. PRIEZ ne prend pas part au vote)** le compte administratif 2019 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie et **PREND ACTE** du rapport d'activité 2019 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie

- **APPROUVE** les modifications à apporter au règlement pour l'attribution de subventions pour la création et le développement d'hébergements touristiques sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie. Les modifications proposées sur le règlement visent à faciliter l'entrée au dispositif pour tout porteur de projet (aide en fonction du montant des travaux et non du nombre de lits, et acompte dès la signature de la convention). Ensuite l'aide est proportionnelle à l'inscription du projet dans un à trois critères thématiques parmi ceux proposés. Une nouvelle catégorie est ajoutée, afin de développer l'agritourisme, en répondant aux enjeux de la diversification agricole sur le territoire.

La subvention sera donc proportionnelle aux dépenses prévisionnelles présentées, et sera progressive suivant les critères dans lesquels s'inscrit le projet :

Nombre de critères suivis	Subvention en % des travaux
1	10 %
2	25 %
3 ou plus	40 %

Liste des critères :

- Hébergement écologique (label clé verte, écolabel européen...)
- Hébergement accessible avec un minimum de deux handicaps (label Tourisme et Handicap)
- Hébergement répondant à une des thématiques suivantes, et bénéficiant d'un label correspondant : vélo, accueil équestre, pêche
- Hébergement insolite (cabane, yourte, tipi, roulotte, caravane vintage...)
- Hébergement avec une offre spa/sauna/piscine
- Hébergement de grande capacité (plus de 15 lits sur un même site)
- Hébergement sur une installation agricole (demandeur cotisant MSA).

Une bonification supplémentaire (+15%) est accordée si le projet répond à l'une des caractéristiques suivantes : ferme auberge, exploitation agriculture biologique, vente directe, ferme pédagogique

- **OCTROIE (moins 2 voix contre et 7 abstentions)** une subvention d'investissement à hauteur de 27 055 € à Mme Anne-Sophie BLIER au titre de son projet de création d'un ensemble de gîtes de 21 places sur la commune du Vieil-Evreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre

- **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 20 000 € à M. DACQUIN au titre de son projet de création d'un meublé 10 places sur la commune de Marcilly-sur-Eure et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre.

- **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 8 370 € à la SCI La Tanière au titre de son projet de création d'un gîte 6 places, sur la commune de Jouy-sur-Eure et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre

- **VALIDE (moins 18 voix contre et 7 abstentions)** après avoir refusé le vote à bulletins secrets (20 demandes de vote à bulletins secrets sur 36 qui auraient été nécessaires), le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté qui sera dénommée ZAC du Long Buisson 3, **VALIDE** la réalisation de la zone sous forme de concession d'aménagement, **EXCLUT** la ZAC du Long Buisson 3 du champ d'application de la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement, **DECIDE** que l'aménageur ou le constructeur prendront à leur charge au minimum le coût des équipements publics visés à l'article R 331-6 du code de l'urbanisme, **APPROUVE** le dossier de création de la ZAC du Long Buisson 3, afin de poursuivre la procédure de ZAC dans le cadre du dossier de réalisation, **AUTORISE** le Président à procéder aux mesures de publicité et à toute formalité utile pour la bonne exécution de la présente délibération

- **APPROUVE (moins 12 voix contre et 8 abstentions), le Président étant sorti de la salle et ne participant ni aux débats ni au vote**, le choix de l'entreprise SHEMA en tant que concessionnaire d'aménagement de la ZAC du Long Buisson 3, **APPROUVE** le traité de concession et les documents qui y sont annexés et **AUTORISE** le représentant de l'exécutif, à signer ledit traité et toutes les pièces afférentes avec la société SHEMA et procéder à toute formalité utile pour l'exécution de la présente délibération

- **APPROUVE (moins 11 voix contre et 2 abstentions), le Président étant sorti de la salle et ne participant ni aux débats ni au vote**, le choix de l'entreprise SHEMA en tant que concessionnaire d'aménagement de l'opération d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté Saint Louis, **APPROUVE** le traité de concession et les documents qui y sont annexés et **AUTORISE** l'exécutif à signer ledit traité et toutes les pièces afférentes avec la société SHEMA

- **ACCEPTE** l'offre du groupement GARIM, formulée dans le cadre de l'appel à projets pour la réhabilitation de la Cité Lafayette à Evreux ; **HABILITE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à finaliser les discussions et négociations au mieux des intérêts de la collectivité ; **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à signer avec le groupement GARIM une promesse de vente avec conditions suspensives, pour la réalisation du projet de requalification de la cité, protégeant au mieux les intérêts de la collectivité et sur la base de l'offre finale du candidat retenu,

soit 1 million d'euros HT ; **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à signer avec le groupement GARIM, la vente définitive des biens visés dans la promesse de vente, à la levée des conditions suspensives ; **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à engager toute démarche administrative nécessaire pour mener à bien ce projet

- **DECIDE**, dans le cadre du projet de réhabilitation de la Cité Lafayette à Evreux, le rachat anticipé auprès l'Établissement Public Foncier de Normandie des lots « 1,2,3,4,5,6,7, 8,9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 94, 95, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 156, 158, 159, 161, 162, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 194, 185, 186, 187, 188 et 189 » sur la copropriété Cité Lafayette à Evreux, moyennant le prix 994 616,26 € TTC. Les frais d'acte de notaire seront à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération

- **PRESCRIT (moins 3 abstentions)** l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie ; **ARRETE** les objectifs poursuivis ainsi qu'il suit :

- Encadrer les dispositifs de publicités, d'enseignes et de pré-enseignes afin de préserver le cadre de vie. Le traitement de ces dispositifs devra faire l'objet d'une cohérence d'ensemble et devra être adapté au territoire ;
- Respecter le patrimoine architectural, paysager et environnemental en limitant l'impact des dispositifs sur le paysage et le bâti. Pour cela, des règles de densité, de format, d'implantation et de hauteurs pourront être fixées. La qualité des paysages qui constituent l'identité d'EPN devra être affirmée et valorisée par le RLPI ;
- Prendre en compte le besoin en communication des acteurs économiques locaux (industriels, agriculteurs, entreprises...). Le RLPI devra permettre de trouver un équilibre entre le développement économique et la protection du cadre de vie. Cet équilibre, entre lutte contre les pollutions visuelles et promotion de l'activité économique, devra se faire sur l'ensemble des zones rurales, urbaines ou périphériques ;
- Maitriser la publicité, les enseignes et pré-enseignes sur les principaux axes structurants du territoire, c'est le cas notamment des entrées de ville ou d'agglomération où la qualité visuelle devra être assurée ;
- Prendre en compte les nouveaux procédés en matière de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes et les réglementer en conséquence ;
- Répondre à l'objectif du SCoT concernant la gestion de la trame noire en agissant particulièrement sur la pollution lumineuse (Objectif 3.4.1. : Veiller à l'intégration paysagère des différents projets dans leur environnement) ;
- Traiter spécifiquement les communes identifiées à vocation touristique ainsi que les abords des axes routiers les plus fréquentés qui donnent à voir sur le territoire d'EPN.

ARRETE les modalités de collaboration conformément aux conclusions de la conférence intercommunale des Maires du 29 septembre 2020 :

- Conférence intercommunale des Maires :
 - o Définition des modalités de concertation avec les communes.
 - o Analyse du rapport du commissaire enquêteur après l'enquête publique.
- Comité de pilotage du RLPi
 - o Il sera composé des 74 communes. C'est l'instance politique coordinatrice du projet. Il se réunira plusieurs fois au cours de la procédure pour choisir les différentes options proposées. Il validera également les documents lors des phases clés de la procédure.
- Comité technique du RLPi
 - o Il sera composé de 5 élus référents par périmètre.
 - o Le comité technique est l'instance en charge de l'élaboration du RLPi. Il sera en charge de la réalisation technique et administrative des documents et devra remonter les points importants au comité de pilotage.

- Conseils municipaux
 - o Un élu référent par commune devra être nommé (Maire ou Conseiller). Il sera le garant technique auprès de sa commune et sera en charge de restituer le travail auprès de son Conseil Municipal.

ARRETE les modalités de la concertation préalable au titre de l'article L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, ainsi qu'il suit :

- Création d'une page dédiée au projet de RLPi sur le site Internet d'Evreux Portes de Normandie
- Possibilité pour le public d'accéder aux informations relatives au projet et à son état d'avancement par le biais de la page dédiée sur le site Internet d'Evreux Portes de Normandie.
- Le public aura la possibilité de formuler des observations et propositions sur le projet de RLPi :
- par e-mail à l'adresse planification@epn-agglo.fr
- sur le registre de concertation mis à disposition au siège d'Evreux Portes de Normandie, ainsi que dans les communes membres.
- Un temps de concertation lors de réunions publiques permettant d'échanger sur le projet. Ces réunions s'adresseront aux habitants, aux associations locales et aux autres personnes concernées (commerçants, sociétés d'affichage, enseignants).

PRECISE que la présente délibération sera affichée, pendant un mois, au siège d'Evreux Portes de Normandie ainsi que dans les communes membres et que mention de cette affichage sera publié dans un journal diffusé dans le Département et **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

- **FIXE** tel que ci-après la composition de la commission locale de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine :

6 élus membres de la commission :

- Guy Lefrand – Maire d'Evreux/Président d'Evreux Portes de Normandie
- Françoise Luvini 5^{ème} adjointe - Urbanisme et Travaux
- Xavier Hubert 3^{ème} Vice-Président à l'aménagement du Territoire, au climat et à l'énergie
- Jean-Pierre Pavon 4^{ème} adjoint – Culture et Patrimoine culturel
- Nicolas Gavard-Gongallud 2^{ème} adjoint – Sécurité, qualité de vie, environnement et espaces verts
- Rémi PRIEZ 14^{ème} Vice-Président – Tourisme et grands évènements

4 personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel ou environnemental local et au titre des intérêts économiques locaux :

- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Un représentant de l'association « Les amis des monuments et sites de l'Eure »
- Un représentant du Comptoir des Loisirs
- Un représentant du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

3 représentants de l'Etat :

- Un représentant du Préfet de département
- Un représentant du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Un représentant du Directeur Régional des Affaires Culturelles.

- **DECIDE** de participer au Festival de l'Environnement 2020, **OCTROIE** à l'association ALEGRA, porteuse du projet, une subvention de 4 000 € pour l'organisation de cette manifestation en 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec ALEGRA ainsi que tous les documents afférents et avenants éventuels

- **DECIDE** de mutualiser avec la Région Normandie les moyens roulants déployés pour les transports scolaires des élèves des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adaptées (SEGPA) et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention à passer avec la Région, ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette mutualisation de moyens

- **ADOpte** diverses améliorations du réseau de transports scolaires d'Evreux Portes de Normandie en cette rentrée scolaire 2020/2021

- **DECIDE** d'indemniser le Département de la Seine-Maritime à hauteur de la contribution revenant à EPN selon la clé de répartition établie dans les statuts du syndicat mixte Atoumod pour toutes les Autorités Organisatrices de la Mobilité adhérentes, soit le montant de 4 779 € et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire

- **AUTORISE** la SPL Transurbain à prolonger la durée maximale de location annuelle du service Vélo pour les particuliers de 1 an de plus auprès des bénéficiaires, **DEFINIT** les tarifs de location annuelle pour les particuliers, pour « l'année 2 » à :

- Tarif de location annuelle classique :
2^{ème} année à 480€ par an, soit 40€ par mois.
- Tarif réduit de location annuelle pour les titulaires d'un abonnement annuel *Transurbain* :
2^{ème} année à 400€ par an, soit 33€ par mois.
- Tarif réduit de location annuelle pour les demandeurs d'emploi et les étudiants :
2^{ème} année à 320€ par an, soit 27€ par mois.

DEFINIT les tarifs annuels pour les entreprises comme suit :

- Entreprises domiciliées dans le périmètre de l'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie : 480€ / véloo / an.
- Entreprises d'EPN signataires de la charte Entreprises et Quartiers : 420€ / véloo / an.

MODIFIE le règlement du service Vélo pour tenir compte des modifications de durée de location ainsi que tout document afférent et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires ayant trait aux présentes dispositions

- **DECIDE (moins 4 abstentions)** au titre de la politique portée par EPN dans le cadre du CISPD le versement des subventions ci-après pour un montant total proposé de 9 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels :

- La cause des enfants : Projet « citoyenneté – Prévention des violences 2020 » 2 000 €
- WIMOOV : Spect-acteur : sensibilisation et formation des jeunes à la mobilité responsable 7000 €

- **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions ci-après, pour un montant total de 25 870 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels :

- ALEGRA : On va au Pestival : 10 000 €
- Ville d'EVREUX : Ebro-games : 5 870 €
- Centre social CAP NORD EST : Projet jeunesse territorial : 5 000 €
- EVS L'AGORA Saint Michel : Projet animation jeunesse et familiale : 5 000 €

- **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à signer la convention partenariale à passer avec l'URSSAF au titre de ses interventions à la PEPITE

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'association ADS Insertion et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente avec l'opérateur et les avenants éventuels à intervenir

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 15 000 € à l'association l'ABRI au titre de la Ressourcerie et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente avec l'opérateur et les avenants éventuels

- **DECIDE (Mme LESEIGNEUR ne prend pas part au vote)** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 500 € à l'ADIL de l'Eure, au titre de l'exercice 2020

- **DECIDE** d'accorder à titre dérogatoire, au Logement Familial de l'Eure, une garantie communautaire à hauteur de 40% des emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant total de 1 012 498 euros, soit une garantie de 404 999,20 € pour la réhabilitation de 64 logements collectifs « Les Quinconces » à Evreux

- **OCTROIE** une subvention de 4 500 euros à l'association « LA JEANNE D'ARC D'EVREUX » dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse passé avec la CAF – pour la partie petite enfance - et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ainsi que les avenants éventuels à intervenir avec l'association « LA JEANNE D'ARC D'EVREUX »

- **OCTROIE** une subvention de 11 000 euros à l'association « LA FARANDOLE » dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse passé avec la CAF –pour la partie petite enfance - et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ainsi que les avenants éventuels à passer avec l'association « LA FARANDOLE »

- **DECIDE** la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour desservir la parcelle OD 368 de Mme JULIENNE, rue de la Censurière à Gravigny, pour un montant estimé de 5 374,00 € HT, à réaliser avant fin décembre 2020 ; **DECIDE** de fixer, via offre de concours, la prise en charge financière des travaux par Madame JULIENNE à hauteur de 5 374,00 € HT ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'acceptation de l'offre de concours de Madame JULIENNE, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération

- **OCTROIE** une subvention de 1 500€ TTC à la commune de CROTH, et une subvention de 2 000€ TTC à la commune de FONTAINE-SOUS-JOUY, au titre des travaux de restauration écologique de leurs forêts communales, **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à **SIGNER** les deux conventions annuelles pour le financement de travaux de restauration écologique sur les communes de CROTH et FONTAINE-SOUS-JOUY et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à **SIGNER** les courriers ou tout document lié à ces opérations

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Champigny La Futelaye (21 000,00 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux d'assainissement en traverse de la RD 556

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune des Baux Sainte Croix (11 792,55 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux d'assainissement en traverse de la RD 74

- **ANNULE** la délibération du 15 octobre 2019 décidant le versement d'une subvention de 2 657,49€ à la commune de Normanville et **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Normanville (2 879,00 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux d'assainissement en traverse de la RD 155

- **ADOPTÉ** le plan de financement ci-après du projet de réaménagement de la desserte du collège Jean Rostand à Evreux

Département de l'Eure	33,33 %	143 430,44 €
Commune d'Evreux	33,33 %	143 430,44 €
Communauté d'agglomération	33,33 %	143 430,44 €

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention du projet de réaménagement de la desserte du collège Jean Rostand à Evreux

- **FIXE** le montant de la participation financière d'EPN au projet de déconstruction et de reconstruction du mur qui se situe rue David à Evreux : Evreux Portes de Normandie : 155 700 Euros T.T.C ; L'unité de soutien d'infrastructures de la défense : 17 100 euros T.T.C et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec le Ministère des Armées, relative au projet de déconstruction et reconstruction d'un mur rue David à Evreux

- **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à EPN, les avenants et tous les actes à intervenir avec la commune de Chavigny-Bailleul, dans le cadre de l'opération d'aménagement situé dans le centre-bourg de la commune

- **DECIDE D'ACQUERIR** de la Commune de Saint André de l'Eure, à titre gracieux, pour la création d'une déchèterie, une partie de la parcelle AH n°3 d'une superficie d'environ 8 000m², les frais de notaire et de géomètre étant à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique de vente et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

- **DECIDE D'ACQUERIR** de la Commune de La Chapelle du Boix des Faulx, à titre gracieux, pour le projet de création d'un Eco Point, une partie des parcelles ZA 142 d'une superficie de 4 080 m² et ZA 148 d'une contenance de 1 463 m². Les frais de notaire et les frais de géomètre seront à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique de vente et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

- **AUTORISE (moins 4 abstentions)** Monsieur le 1^{er} Vice-président à **SIGNER** la Charte de partenariat à passer avec la ville d'Evreux, NGaba et EureCongo

- **DECIDE** la création d'un emploi de chef de service gestion du parc motorisé pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste, **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°), **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de la gestion de parc automobile (administrative et financière) et de la réglementation technique liée à l'automobile. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de technicien, eu égard aux missions citées ci-dessus

- **OCTROIE** une subvention de 10 000 euros à l'association « Evreux Volley-ball », solde de la subvention 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication, ainsi que tout avenant et document afférent

- **OCTROIE** une subvention de 3 000 € à l'association « Saint-Sébastien Sports Hand-ball », solde de la subvention 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication, ainsi que tout avenant et document afférent

- **ADOpte (moins 9 voix contre et 2 abstentions)** le Budget Supplémentaire 2020 équilibré ainsi qu'il suit :

SYNTHESE Budget supplémentaire	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat 2019 reporté		13 214 842,86 €		7 158 412,93 €
Restes à réaliser 2019	16 388 238,54 €	7 304 767,16 €		
Propositions nouvelles 2020	4 722 845,00 €	591 473,52 €	7 723 587,93 €	565 175,00 €
TOTAL DU BUDGET	21 111 083,54 €	21 111 083,54 €	7 723 587,93 €	7 723 587,93 €

- **ADOpte** divers ajustements d'AP/CP et d'AE/CP dans le cadre du budget supplémentaire 2020 :

- **ADMETTRE** en créances éteintes les sommes de :

Total budget principal	7 311,32€
Total budget annexe eau	324 442,59€
Total annexe assainissement	31 391,03€

- **FIXE** pour les catégories de biens ou les biens renouvelables acquis à compter du 1er janvier 2021, les durées d'amortissement et le mode d'amortissement détaillés selon les annexes du présent rapport, pour les budgets EPN, **AUTORISE** l'amortissement sur une année des biens d'un montant inférieur à 500€ et **APPROUVE** l'application de la règle de calcul du coût moyen pondéré sur la valeur nette comptable pour la sortie des biens acquis par lot

- **DECIDE** le versement des fonds de concours ci-après :

- 952 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition de tableaux numériques et d'ordinateurs portables pour l'école (financement DETR et Département),
- 3 754 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'éclairage du stade (financement DETR et Département),
- 11 955,38 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour les travaux d'accessibilité au stade et de ses locaux (financement DETR et Département),
- 886,23 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'alarme incendie de l'école maternelle (financement DETR et Département),
- 806 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la sécurisation de l'ALSH (financement DETR et Département),
- 6 797,45 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la pose de barrières en bois rue du Moussel (Refus DETR),
- 320,83 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'une débroussailleuse,
- 271,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'un panneau d'affichage,
- 1 228,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'acquisition d'un broyeur,
- 825 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'installation d'un évier à l'école,
- 2 608,83 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour le remplacement des moteurs des volets roulants de la mairie,
- 810,37 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour l'acquisition d'une débroussailleuse à batterie,
- 4 225 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour la restauration et la consolidation d'une berge de la mare derrière l'école (Refus Département),
- 4 020 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour la restauration et la mise aux normes électriques du système campanaire de l'église,
- 1 700 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Champigny-la-Futelaye pour le remplacement d'une borne incendie au Hameau des Rosières,
- 10 657,03 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'agrandissement du parking rue des écoles,
- 769,05 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- 1 347,11 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour le remplacement de la porte de la mairie,
- 1 719,00 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Droisy pour la réfection des murs du cimetière,
- 895 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Droisy pour l'acquisition de matériel informatique,
- 2 265 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Droisy pour la restauration et la pose de la croix de la chapelle,
- 1 715 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune Droisy pour la pose d'une bouche incendie au Hameau Panlatte,
- 1 450 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Emalleville pour le remplacement d'un poteau incendie,
- 9 284,40 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fauville pour la réhabilitation d'un logement communal,
- 34 992 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour la mise en place de la vidéosurveillance (Refus FIPD),
- 3 906,49 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour l'acquisition et la pose de rideaux occultants pour l'école (Refus DETR),
- 2 568,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour l'acquisition et la pose de jeux extérieurs (Refus DETR),
- 226 470,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour la construction de deux logements communaux (Refus Etat et Département),
- 12 331,35 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour l'acquisition d'un camion utilitaire,

- 949,50 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour l'alarme anti intrusion à la Maison des Solidarités (financement DETR et Département),
- 208,22 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Grosseoeuvre pour l'acquisition de mobilier spécifique pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap visuel à l'école,
- 27 210,90 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Guichainville pour l'installation de la vidéoprotection (financement FIPD),
- 12 233,05 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Guichainville pour l'acquisition de matériels informatiques et logiciel (Refus Etat),
- 1 959,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la réfection des grilles du portillon du cimetière et du monument aux morts ainsi que le nettoyage et la peinture du monument,
- 912,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- 2 465 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-bois-des-Faulx pour les travaux du virage de la mairie pour la sécurisation des piétons,
- 625 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'acquisition d'une armoire réfrigérée à la salle des fêtes,
- 547,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour le recyclage d'une tôle en fibro ciment,
- 7 527,50 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'installation de caméras de vidéoprotection (financement DETR et Département),
- 1 117,50 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un groupe de broyage pour la tondeuse (financement DETR),
- 3 270 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'une automotrice (financement DETR),
- 2 001 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour la mise aux normes du paratonnerre et la sécurisation des feuillards de l'église (financement DETR),
- 19 310,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour la démolition d'une maison pour la réalisation d'un parking public,
- 31 535 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour la réalisation d'un parking public,
- 285,39 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour la mairie,
- 371,54 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur pour l'école,
- 168,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'une vitrine d'affichage pour l'école,
- 1 311,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Forêt-du-Parc pour la fourniture et la pose d'un portillon et d'une dalle béton,
- 2 161,13 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Forêt-du-Parc pour le remplacement de la chaudière de la salle des fêtes,
- 5 526,46 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-Fuguet pour les aménagements au cimetière (allées, abri à déchets et marquise de l'église),
- 5 575,36 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-Fuguet pour les travaux d'isolation et d'aménagement de la mairie,
- 2 400 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la remise en état de la mare impasse du Pouillet,
- 865,08 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour l'acquisition de tablettes et d'un vidéoprojecteur pour l'école,
- 217 892,15 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Vieil-Evreux pour l'aménagement du centre bourg (Refus Etat et Département),
- 2 060 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Authieux pour le cheminement piétonnier,
- 2 792,69 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour la rénovation du logement communal de la boulangerie,
- 526,12 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour le remplacement de la clôture de la salle des fêtes,

- 5 605,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour l'insonorisation de la cantine,
- 642,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour le remplacement de l'éclairage de la salle de classe,
- 368,30 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'éclairage de la sente menant au stade,
- 1 462,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour la création de huit cavurnes sur dalles,
- 736,23 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour les stores du couloir de la classe maternelle,
- 472,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- 4 294,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour les travaux de couverture de l'école,
- 1 885,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition d'un columbarium,
- 2 083,33 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour le remplacement des lavabos des bâtiments scolaires,
- 1 405 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour la clôture de l'allée du terrain des sports,
- 625,70 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition de divers équipements électroménagers du groupe scolaire,
- 984 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'acquisition d'une armoire froide pour la salle polyvalente,
- 3 245 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Parville pour le chauffage de la garderie,
- 2 473,18 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour les huisseries de la mairie (financement DETR et Département),
- 1 110,41 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour l'acquisition de panneaux de signalisation,
- 14 256,07 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour l'aménagement intérieur de la supérette (financement DETR et Département),
- 5 200 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour l'acquisition de tablettes numériques pour l'école,
- 2 816,68 €, soit 32% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la mise en conformité du poste de police municipale (financement DETR),
- 598 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la pose de volets roulants dans une classe,
- 688,16 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- 2 399,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la réalisation d'un nouvel espace cinéaire,
- 845,36 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Martin-la-Campagne pour la restauration d'anciens registres d'état civil et la reliure des derniers,
- 392 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la mise en place d'une protection plexiglas à l'accueil de la mairie,
- 2 200 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la mise en place d'un poteau incendie sente Désiré Doucerain,
- 1 471,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Sassez pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.